EXTRAIT du COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2006

Présents: **MM Jean-Pierre CHAUDET, Michel JEAN, Alain BURNET, Jean-Claude LACHEVRE, Jean-Claude FLAMANT, Serge COCHARD, Jean LAGORD, Eric LEVRAUD, Mesdames Anne-Marie LANGLOIS et Marie-Noëlle RIMAUD**

Absent**: Monsieur Guillaume BON**

Jean Claude Flamant présente le compte administratif 2005

COMPTE ADMINISTRATIF 2005
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
	Budgétées		**Réalisées**		Budgétées		**Réalisées**
011	Charges à caractère général	178 168	136 028.03	**70**	Produits des domaines	38 600	39 712.77
012	Charges de personnels	173 650	173 512.93	**73**	Impôts et taxes	375 000	394 051.26
65	Charges de gestion courantes	116 015	113 963.75	**74**	Dotations	129 450	124178.58
	dont dotation à l'OT		46 000.00	**75**	Revenus des immeubles	52 300	52 688.49
	dont subventions		33 715.00		Atténuation de charge	10 000	13 159.97
66	Intérêts des emprunts	18 000	16 754.63	**013**	Produits financiers et exceptionnels	6 658	5 251.72
67	Charges Exceptionnelles	6 458	4 564.97	**76**	dont cessions d'actif		4 457.97
	dont cessions d'actif		4 457.97	**77**			
	Total	**492 291**			**Total**	**612 008**	
	TOTAL Dépenses		**444 824.30 €**		**TOTAL Recettes**		**629 042.79 €**

RESULTAT 2005 : **+ 184 218.49 €**
Excédent de Fonctionnement
RESULTAT CUMULE **+ 479 159.94 €**
Excédent de Fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2005
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
		Budgétées	**Réalisées**			Budgétées	**Réalisées**
16	Emprunts	81 000	56962.32	**10**	Dotations et fonds propres	233 983	234 923.57
19	Différence sur réalisation d'immobilisation cession d'actif	1 358	1 357.97		dont excédents de fonctionnement capitalisés		222 783.01
20	Immobilisations Incorporelles	4 000	394.90	**13**	Subventions d'investissement	243 744	180 900.21
					dont subvention du CG pour l'acquisition des terrains		144 832.90
21	Immobilisations Corporelles	485 700	445 512.84	**16**	Emprunts	98 000	98 000
	dont acquisition du sémaphore		118 910,23				
	dont acquisition terrain		288 450.33	**21**	Immobilisations corporelles	4 458	4 457.97
23	Immobilisations en cours	200 502	78 778.71		cession d'actif		
	dont Office de tourisme		48 197.06				
	TOTAL Dépenses		**583 006.74 €**		**TOTAL Recettes**		**518 281.75 €**

RESULTAT 2005 :
Déficit d'investissement **- 64 724.99 €**
RESULTAT CUMULE :
Déficit d'investissement **- 287 508.00 €**

RESULTAT CUMULE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT + 191 651.94 €

Après débats, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2005.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005 OFFICE DE TOURISME
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
		Budgétées	**Réalisées**			Budgétées	**Réalisées**
011	Charges à caractère général	31 260	30 445.91	70	Produits des domaines	**31 800**	**30 629.42**
					Dont circuits découverte	10 200	8 214.10
					Dont monnaie médailles	10 800	11 361.82
					Dont visites du fort Liédot	10 800	11 053.50
012	Charges De personnels	71 240	70 432.85				
				74	Dotations, et participations	**51 460**	**52 489.11**
					Dont dotation de la commune		46 000.00
TOTAL Dépenses			**100 878.76**	TOTAL Recettes			83 118.53

Résultat 2004: **19 240.19€**
Déficit de Fonctionnement 2005 **- 17 760.23€**
Résultat cumulé **+ 1479.96€**

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote favorablement le compte administratif 2005.

Impôts Locaux 2006

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2006:
Taxe d'habitation **: 10,61%**
Taxe foncière Bâtie **: 17,42%**
Taxe Foncière non bâtie **: 31,89%**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le maintien de ces taux.

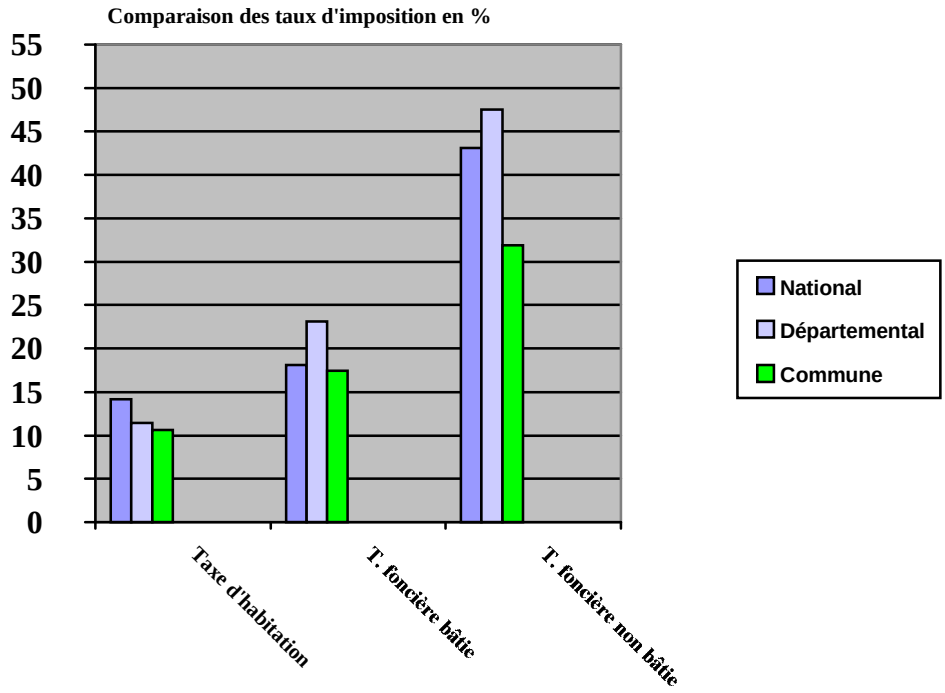

Subventions

En vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.
L'attribution de ces subventions est subordonnée à la réalisation de l'action ou de l'objet pour lesquelles elles ont été sollicitées.
En fin d'année, chaque association ou organisme bénéficiaire devra fournir un bilan d'activité et un bilan budgétaire permettant de vérifier la bonne utilisation de la subvention qui lui a été octroyée.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, avec neuf voix pour et une abstention, vote favorablement l'attribution et le montant des subventions aux associations et organismes dont la liste est annexée à la présente.

BUDGET PRINCIPAL 2006
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Recettes	
001	Résultat d'investissement Reporté	287 508	**021**	Virement de la section de Fonctionnement	288 400
16	Emprunts	105 250	**1068**	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	287 508
20	Immobilisations incorporelles	7 000	**10**	Dotations et fonds propres	25 200
204	Subventions d'équipement	15 000	**13**	Subventions d'investissement	107 450
21	Immobilisations corporelles	102 800			
23	Immobilisations en cours	170 000	**16**	Emprunt	
	Opérations d'équipement	21 000			
	TOTAL Dépenses	**708558**		**TOTAL Recettes**	**708558**

BUDGET PRINCIPAL 2006
SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses			Recettes	
011	Chapitres 60, 61, 62,	200 480	**013**	Atténuation de charges	15 300
012	Charges de Personnel	194 000	**70**	Produits des domaines	39 550
			73	Impôts et taxes	336 798
65	Charges de gestion courantes	74 520	**74**	Dotations et Participations	124 360
	dont subventions aux associations	27 450			
	dont subvention à L'OT	9 020	**75**	Revenus des immeubles	53 800
66	Charges financières	10 500	**76**	Produits financiers	140
67	Charges exceptionnelles	2 000	**77**	Produits exceptionnels	8 300
	Sous-Total (1)	**481 500**		Sous-Total	578 248
023	Virement à la section d'investissement **(2) - (1)**	288 400	**002**	Résultat de fonctionnement reporté :	191 652
	TOTAL Dépenses	**769 900**		**TOTAL Recettes (2)**	**769 900**

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote favorablement le budget 2006.

BUDGET 2006
OFFICE DE TOURISME
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Chapitres 60, 61, 62	25 790	002	Excédent de fonctionnement reporté	**1480**
012	Charges de personnel	72 810	70	Produits des domaines	32 000
				Dont circuits découverte	9 000
				Dont monnaie médailles	11 500
				Dont visites du fort Liédot	11 500
			74	Dotations, et participations	65 120
				Dont dotation de la commune	9020
				Dont dotation CAPR	55 500
TOTAL Dépenses		**98 600**	TOTAL Recettes		98 600

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement le Budget 2006 de l'Office de Tourisme.

Loyers 2006

A compter du 1er janvier 2006, l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE, se substitue à la moyenne associée de l'indice du coût de la construction pour la révision des loyers des logements soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Au lieu de se faire en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction établi par l'INSEE, la révision des loyers se fait en fonction de l'indice trimestriel de référence des loyers. Ce nouvel indice est constitué pour 60% de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers, pour 20% de l'indice du coût de la construction, et pour 20% de l'indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration du logement.
Cette année, cet indice de référence entraîne une augmentation des loyers de 2,55%.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir l'augmentation de l'année passée soit un taux de 2%.

Bilan des régies 2005, tarifs et nouveaux produits 2006

REGIES	**RECETTES 2003**	**RECETTES** 2004	**RECETTES 2005**	**EVOLUTION 2004/2005**
CIRCUITS DECOUVERTES	7705.90€ **50 219.41F**	10 207.60€ **66 957.47F**	8357.70€	-18.12%
LIEDOT	7349.20€ **48 207.59F**	11 444.00€ **75 067.72F**	10 962.50€	-4.20%
CINEMA	17 857.00€ **51 538.54F**	19 190.00€ **125 878.15F**	18 643.00€	-2.85%
TAXE DE SEJOUR	**12249.20€** **80 349.48F**	18 115.20€ **118 827.92F**	18 501.40€	**+2.0%**
PORT	16 745.00€ **109 840.00F**	16 503.00€ **108 252.58F**	17 690.00€	+7.19%
JETONS	8 528.00€ **55 940.01F**	10 528.92€ **69 065.19F**	11 361.86€	+7.9%

Une saison mitigée cette année

La taxe de séjour a atteint sa vitesse de croisière en 2005 et le nombre de loueurs se stabilise. Il faut noter que depuis le 1er janvier 2006 dans le cadre de l'Office de Tourisme Communautaire, c'est désormais la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais qui est chargée de recouvrer la taxe de séjour.
La régie circuits découverte accuse une baisse sensible liée en partie à une diminution de la fréquentation des groupes scolaires, consommateurs de rallyes. Une réduction du budget scolaire consacré à ce type de sortie pourrait expliquer cette baisse.

Visites guidées -Nouvelle prestation en 2006

L'île d'Aix à vélo incluant la visite du fort Liédot***	2 h.30	Mini. 15 pers. Maxi. 20 pers.	7,10€/pers

Tarifs préférentiels et gratuités

Pour les visites du « Village fortifié » et du « Fort Liédot », **le tarif groupe** est accordé :
- Aux détenteurs du « Pass Inter'Sites » édité par le Conseil Général 17
- Aux détenteurs du « Pass Inter'Sites » édité par la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes

Pour les visites du « Village fortifié » et du « Fort Liédot », **la gratuité** est accordée :
- Aux résidents de l'île d'Aix sur présentation de leur carte de transport maritime
- Aux détenteurs de la « Carte Pass » éditée par le Comité Régional du Tourisme. Cette carte est réservée aux professionnels du tourisme (personnels des OTSI, des CDT, de la FROTSI…)

Boutique- Nouveaux produits

Collection « Phares des îles du Ponant »
- Prix de vente d'1 carte « Phares des îles du Ponant » **: 1,50€**
- Prix de vente d'un lot de 6 cartes différentes « Phares des îles du Ponant » : 7**,50€**

Guide « Fort Liédot – Ile d'Aix »
- Prix de vente d'1 guide : **6,50€**

Carte postale « Fort Liédot »
- Prix de vente d'1 carte : **1.00€**

Après débats, le Conseil Municipal vote favorablement le bilan des régies 2005, la nouvelle prestation"l'Ile d'AIX à vélo", les tarifs préférentiels et gratuités et les tarifs des nouveaux produits proposés.

Ecole
Dotation Globale D'équipement

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter, auprès des services de l'état, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) concernant la réhabilitation des ouvertures de l'école pour un coût hors taxe de quatre mille neuf cent quarante et un euros et quatre vingt un centimes. (4941,81€) en fonction du plan de financement ci-dessous.

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
Détail des principaux postes :		Aides publiques :	
Travaux			
Fourniture et pose de 4 fenêtres	4 941,81	· Communauté d'Agglomération :	
		· DGE	1 630,80
		· Commune	
		Autofinancement:	3 311,01
Coût total HT	**4 941,81**		**4 941,81**

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement et approuve le plan de financement ci-dessus. Le Conseil Municipal décide d'inscrire le montant des travaux au budget communal de l'année en cours.

ontrats Saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses relatives au recrutement des emplois saisonniers pour l'année 2006:

- ***Le Port* :** Un agent d'entretien et de surveillance du 29 avril au 17 septembre 2006 rémunéré à l'indice brut 267, majoré 271, sur la base de 35 heures hebdomadaires en fonction du nombre d'heures effectuées mensuellement en avril, mai, juin, juillet, août et septembre.

- ***Le Fort Liédot*** : 3 guides à temps complet, du 1er juillet au 31 août 2006,rémunérés à l'indice brut 245, majoré 263.

- ***Office de Tourisme, Point Accueil :*** 2 agents d'accueil à temps complet en juillet et août, rémunérés à l'indice 245 majoré 263 et un agent d'accueil rémunéré 17h30 hebdomadaires dont le contrat est renouvelé du 1er mai 2006 au 30 avril 2007. Cet agent percevra la rémunération afférente à l'indice brut 245 majoré 263.

- ***Un agent d'entretien*** : Du 1er avril au 30 septembre 2006, à temps complet rémunéré sur la base de 35 heures hebdomadaires à l'indice brut 245 majoré 263.

Droit de Préemption

Le Maire rappelle que, par délibérations en date du 02 décembre 1996 et du 23 mai 2000, la Commune s'est dotée d'un droit de préemption urbain.

A ce jour, la commune est saisie pour deux déclarations:

Une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble appartenant aux Consorts "LOUVEL Claude" situé rue Marengo Ile d'AIX, cadastré AA172, AA173, AA174, pour une superficie de 707 m² et une valeur de trois cent cinquante mille euros (350 000€).

Etant donné la réalisation de l'achat de terrains pour la construction de logements locatifs dans divers endroits de l'île, le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Après débats, le Conseil Municipal, avec sept voix pour et trois abstentions, décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Une déclaration d'intention d'aliéner un immeuble appartenant aux Consorts "DU CAUZE DE NAZELLE Marcel, jacques, Antoine" situé lieu dit "Les Petites Maisons" Ile d'AIX, cadastré AD 178, pour une superficie de 405 m² et une valeur de cent soixante cinq mille euros (165 000€).

Etant donné la situation de l'immeuble, son prix, les possibilités d'utilisation réduites pour la collectivité, le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Suppléant Association Iles du Ponant

Le Maire expose:
En application de l'article 4 des statuts de l'association des Iles du Ponant, le Conseil Municipal doit désigner, en dehors du Maire, un second représentant.
Le Maire propose que M Jean Claude LACHEVRE devienne membre de l'association en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement cette proposition

Questions Diverses

Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

Conformément à l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme, par délibération en date du 17 mars 2006, le Conseil Municipal a désigné 4 membres et leurs suppléants respectifs choisis parmi les personnes représentants des professions ou associations intéressées au tourisme.

A ce jour, M Hervé GALLET suppléant, de M Olivier DOBIGEON, est appelé à d'autres fonctions dans le cadre de la CAPR. Le Maire et le Président de l'Office de Tourisme proposent de nommer M Jean François PORCHER pour le remplacer.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement cette nomination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Maire